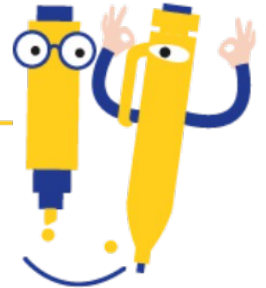




LIMINAIRE

CSA SD NORMANDIE

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION
DE SERVICE DÉCONCENTRÉ



Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les membres du comité social d'administration de la DR de Normandie,

Monsieur le Président, notre déclaration liminaire de ce jour porte sur **quatre points d'actualité** qui mettent les agents en difficulté et pour lesquels nous avons besoin de vos interventions.

Lors des trois dernières semaines, plusieurs tempêtes violentes ont traversé la France, rendant la circulation dangereuse et augmentant les risques d'accident pour les agents lors de leur trajet domicile travail. La CFE-CGC Insee a saisi la secrétaire générale lors du GT CSA de réseau du 8 novembre, lui demandant d'autoriser les directeurs régionaux à mettre en place du **télétravail exceptionnel** pour tous les phénomènes météorologiques extrêmes (canicules, inondations, tempêtes...), dès lors qu'il y a une alerte météo France (voir **communiqué#5 du 14 novembre 2023**).

La DR de Normandie a été particulièrement concernée, notamment lors de la tempête Ciaran. Cependant, les agents ont tout de même dû se rendre sur leur lieu de travail à leurs risques et périls. À ce jour, notre demande, récente, est restée sans réponse au niveau national. Nous connaissons la réticence de l'administration à assouplir les règles sur le télétravail exceptionnel, aussi nous savons que celles-ci ne changeront qu'avec l'appui des directeurs régionaux qui ont à cœur d'œuvrer notamment pour la sécurité des agents. Nous avons le sentiment d'un refus d'anticipation de l'Insee. Nous ne pouvons bien évidemment souscrire à cette position d'attente et nous voudrions aujourd'hui savoir, monsieur le Directeur, si vous comptez appuyer notre demande auprès de la direction générale. Il est inutile de préciser à quel point les agents vous en seraient reconnaissants, tant la fréquence de ces événements climatiques est en hausse.

Autre sujet malheureusement également d'actualité, il concerne la **vigilance renforcée en raison des attentats**. À Rouen, du fait de l'absence de gardien, les agents de la logistique ont été surpris d'apprendre, par mail et en même temps que les autres agents, ce qui leur était demandé. Nous pensons que ce dispositif n'est pas adapté et qu'à Rouen c'est au responsable d'établissement de gérer ce risque. Nous voudrions avoir votre point de vue sur ce sujet.

Dans ce cadre, nous souhaitons un planning permettant de **savoir quotidiennement qui est le responsable de l'établissement présent**, à l'instar de ce qui est fait dans la DR des Hauts de France par exemple, qui publie de façon hebdomadaire sur Symphonie. Nous considérons que c'est une question de sécurité essentielle pour les agents de savoir à qui s'adresser en cas de problème sur l'un des deux établissements.

Enfin, concernant Caen, dans le cadre de l'**installation du dispositif DPAR** d'aide au retour volontaire, les travaux sur le parking vont commencer, puis l'accueil du dispositif en tant que tel. Les agents sont toujours inquiets, car ils ne savent pas ce qu'ils devront faire lorsque le parking sera complet, ce qui ne manquera pas d'arriver, en particulier les mardis et jeudis. Devront-ils se garer en double-file ? Badger puis se garer en dehors de l'Insee ? Rentrer chez eux pour télétravailler, ce qui serait absurde, coûteux et dangereux ? Est-ce que ce sera la course au premier arrivé, jeu bien individualiste que nous ne souhaitons pas et auquel les agents ayant des contraintes personnelles seront systématiquement perdants ?

Sur ce sujet, la CFE-CGC Insee Normandie a récemment envoyé un courrier au nouveau préfet du Calvados afin de lui faire part des difficultés prévisibles pour les agents. Nous avons reçu sa réponse ce matin même. Ce courrier lui a parfaitement fait prendre conscience des difficultés à venir pour le stationnement des agents. Il évoque trois pistes :

- « le recours au télétravail à un bon niveau » : fort de son soutien, allez-vous demander du télétravail exceptionnel pour les agents de Caen ?
- une « planification des événements pour réguler la fréquentation du parking » : outre le fait que cela fera venir des agents en présentiel un jour de télétravail régulier, pouvez-vous nous en dire plus ?
- la troisième piste concerne deux parkings extérieurs à l'Insee qui sont malheureusement bien peu adaptés. L'un est un petit parking public. Ce matin, il était complet... Le second est celui de la DGFiP. Il est à presque un kilomètre à pied, ce qui fait qu'un certain nombre d'agents de la DGFiP, qui viennent déjeuner à l'Insee, viennent en voiture du fait de cet éloignement. Un agent Insee qui utilisera ce parking DGFiP devra donc aller à la DR Insee, constater que le parking est complet, retourner dans la circulation pour aller à la DGFiP, revenir à pied,... autrement dit une perte de temps cumulée d'environ 30 minutes sur la journée et des risques supplémentaires d'accident de trajet. Que comptez-vous apporter comme réponses, comme facilités aux agents ?

Nous vous remercions, monsieur le Président, des réponses que vous apporterez à ces quatre demandes qui vont dans l'intérêt des agents et pour lesquelles nous avons tout intérêt à collaborer.

